



Comment me faire rembourser

Par **fecamp**, le **21/04/2009** à **15:19**

Bonjour,
J'ai acheté un canapé chez conceptua le 6 mars: à la livraison le 11 avril il y avait erreur sur le format, je m'en suis aperçu 10 mn après le départ du livreur; le magasin a déjà encaissé un 1er chèque d'acompte; et j'ai payé la livraison;
Conceptua a alors indiqué sur le double du BDC en ma possession que la prochaine livraison était offerte et a consenti une légère ristourne du fait de l'erreur;
PROBLEME : le 21 avril, après relance pour connaître la date de livraison, le vendeur m'a indiqué par téléphone, et non par écrit, que ce canapé n'était plus fabriqué, et me propose d'en choisir un autre; je ne suis pas d'accord et veux être remboursée, y compris des frais de livraison, payés à la société de transport indépendante du magasin; Conceptua n'est pas d'accord et me propose un avoir : comment puis je avoir gain de cause ?
Merci beaucoup